

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 25 mars 2022.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Alixia BEAUTÉ, M. Patrick TAUSENDFREUND, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Sidonie MARCHAL, Mme Catherine CONAT, M. Gilles BORNOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. Philippe DUVERNOY avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
Mme Evelyne PERRIOT avec pouvoir à M. Frédéric ZUSATZ
Mme Anne POCHOUNY avec pouvoir à Mme Annie VITALI
M. Karim DJILALI avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
Mme Marie-Rose GALMES avec pouvoir à Mme Ghénia BENSAOU
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à Mme Léopoldine ROUDET
Mme Myriam CHIAPPA KIGER avec pouvoir à M. Eric LANÇON

Etait absent :

M. Christophe FROPPIER

Secrétaire de séance :

Mme Alixia BEAUTÉ

<u>OBJET</u> <u>PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (PVAP)</u> <u>DE MONTBÉLIARD - APPROBATION</u>
--

Cette délibération a été affichée le : 7 avril 2022

**PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (PVAP)
DE MONTBÉLIARD - APPROBATION**

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Par délibération en date du 20 décembre 2018, le Conseil Municipal a acté l'engagement de la procédure d'élaboration du PVAP.

Par délibération en date du 3 juin 2021, le Conseil municipal a arrêté le projet de PVAP.

Pour mémoire, la loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine, dite « loi LCAP », promulguée le 7 Juillet 2016, a transformé les Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAU) en Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

Si la ZPPAU de Montbéliard (créée en 1989, puis révisée en 2001 et 2009) a automatiquement été transformée en Site Patrimonial Remarquable à cette occasion, l'élaboration d'un nouveau dispositif de préservation du patrimoine est néanmoins nécessaire pour être en conformité avec la loi LCAP. Au-delà de cette adaptation au contexte réglementaire, l'élaboration d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) est également un outil au service de la réalisation du projet de Ville traduit dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le projet de PVAP a été soumis pour avis à la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture du 24 juin 2021. Cette dernière a émis la mention suivante : « avis favorable sous réserve d'une reprise de la traduction graphique du quartier de la Citadelle ».

Cette réserve a été levée lors de la séance du 16 décembre 2021.

Conformément à la procédure, les Personnes Publiques Associées ont été saisies afin d'examiner le projet de PVAP.

Deux avis favorables ont été reçus (de la part du Département du Doubs et de la DRAC) et sans observations particulières.

Le projet de PVAP a ensuite fait l'objet d'une enquête publique entre le 13 octobre et le 13 novembre 2021, qui s'est conclue par un avis favorable de la commissaire-enquêtrice (rapport annexé à la présente délibération).

En plus des 4 permanences de la commissaire-enquêtrice et du registre papier présent au service Développement Territorial et Urbanisme, un registre dématérialisé a été mis à disposition du public afin de recueillir ses observations.

La commissaire-enquêtrice n'a reçu aucun public dans le cadre de ses permanences, en revanche, le registre dématérialisé a enregistré 506 visites et une observation a été émise. Cette dernière avait pour objet une demande de précision concernant le secteur de la Citadelle (Zone ZC), à laquelle une réponse a été apportée (voir annexe 12 de la présente délibération)

La commission locale SPR a été réunie le 7 février dernier, afin que lui soient présentées les dernières évolutions induites par l'avis de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture concernant le secteur de la Citadelle.

L'accord favorable du Préfet de Région sur le projet de PVAP, dernière étape nécessaire avant de pouvoir procéder à l'approbation de ce document, a été émis le 8 février 2022.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal approuve le Projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de Montbéliard

Le document approuvé sera tenu à disposition du public au service Développement Territorial et Urbanisme aux jours et horaires d'accueil habituels.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant 1 mois.

Décision du Conseil Municipal

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 7 avril 2022